



Commission Permanente du 19 octobre 2022

Rapport N°CP/2022-10/08.18

COMMISSION PERMANENTE DU 19 OCTOBRE 2022

EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE

STRATEGIE REGIONALE POUR L'ESSOR DE L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE EN OCCITANIE - MISE A JOUR DES MODALITES D'AIDE DE FONCTIONNEMENT SPECIFIQUE ET D'INVESTISSEMENT

LE CONSEIL REGIONAL OCCITANIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Règlement Budgétaire et Financier applicable,

Vu la délibération n°2021/AP-JUILL/02 de l'Assemblée Plénière du 2 juillet 2021 donnant délégation à la Commission Permanente,

Vu le Règlement de Gestion des Financements Régionaux dans sa version modifiée par la délibération n°2018/AP-DEC/12 du 20 décembre 2018, à l'exception des points dérogatoires précisés dans la présente délibération

Vu la délibération du Conseil Régional d'Occitanie N° CP/2022-07/01.12 du 13 juillet 2022 approuvant la convention type relative aux subventions de fonctionnement spécifique/fonctionnement spécifique / investissement,

Vu la délibération du Conseil Régional Occitanie N°2018/AP-MARS/09 en date du 23 mars 2018 approuvant la Stratégie régionale pour l'essor de l'éducation à l'environnement et au développement durable en Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, pour une région écocitoyenne réussissant sa transition écologique et énergétique,

Vu la délibération N°CP/2018-JUIN/07.16 approuvant la modification des règles de gestions applicables aux dispositifs EEDD,

Délibère :

L'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) est une éducation au sens large, qui s'appuie sur les champs de l'information, de la sensibilisation, de la formation, de l'éducation et de la participation citoyenne pour impliquer les personnes dans l'action, à tous les âges de la vie.

Elle explore ainsi, de manière croisée, des champs qui sont tant environnementaux, que sociaux, économiques ou culturels : changement climatique, sobriété, biodiversité, énergie, eau, déchets et économie circulaire, mobilité, alimentation, consommation, habitat, solidarité, santé, sport, patrimoine.

Il s'agit d'une éducation ayant vocation à s'adresser, de manière bienveillante, à tous les publics du territoire, quels que soient les lieux où ils se trouvent, qu'ils soient issus des sphères culturelles, sociales ou économiques : lycéens, étudiants, scolaires, publics empêchés, publics en situation de handicap, publics locaux, publics touristiques, publics familiaux, publics en insertion sociale, publics en formation, élus, publics socio-professionnels.

I/ L'EEDD : un levier essentiel au cœur des enjeux de la transition écologique et énergétique

L'EEDD est aujourd'hui considérée comme un levier essentiel pour répondre aux enjeux internationaux, nationaux et régionaux de la transition écologique et énergétique et de la crise climatique.

Au niveau international, les Nations-Unies ont inscrit dans leur « Programme de développement durable à l'horizon 2030 » la nécessité de l'éducation de toutes les populations en vue de réussir ses 17 « Objectifs de développement durable ». Le « Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat » (GIEC) évoque dans ses récents rapports l'importance de la sensibilisation et de l'éducation des publics aux enjeux du changement climatique. L'Accord de Paris sur les changements climatiques stipule dans son article 12, l'importance de la sensibilisation et de l'éducation au changement climatique. L'UNESCO a produit sa « Feuille de route Education au Développement Durable pour 2030 » qui met l'éducation au cœur de la grande transformation individuelle et sociétale requise pour relever les défis urgents en matière de durabilité.

Au niveau européen, la Commission Européenne anime et structure son « Pacte Vert pour l'Europe » (European Green Deal) depuis 2019, qui ambitionne de faire de l'Europe le 1er continent neutre pour le climat, en visant la réduction des émissions nettes d'au moins 55 % d'ici à 2030. Chaque pays ou territoire au sein de l'Union Européenne est invité à prendre part à cette transformation sociétale.

Au niveau national, l'EEDD est un outil au service des engagements internationaux de la France en faveur de la réduction des émissions de carbone et de la lutte contre le dérèglement climatique, au travers de la Loi « Transition énergétique » d'août 2015, la Loi « Biodiversité » d'août 2016, de la Circulaire « Nouvelle phase de généralisation de l'éducation au développement durable - EDD 2030 » du Ministère de l'Education nationale (2019), de la « Loi de février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire » ou de la « Loi d'août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ».



II/ L'EEDD : un outil au service des politiques régionales de la transition écologique et énergétique

La Loi « MAPTAM » de janvier 2014, la Loi « NOTRe » d'août 2015 confient à la Région des compétences renforcées relatives à l'aménagement et au développement durable du territoire, à la protection et la préservation de la biodiversité, au climat, à la qualité de l'air, à l'efficacité énergétique des bâtiments, à la production décentralisée d'énergies renouvelables.

Pour répondre aux enjeux environnementaux, sociaux, économiques ou culturels de son territoire, la Région Occitanie a adopté son Schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) « Occitanie 2040 » ainsi que de nombreuses politiques et dispositifs innovants autour de ses missions et compétences : Stratégie régionale de la biodiversité, Plan pour le pouvoir de vivre et la souveraineté énergétique, Plan régional de prévention et gestion des déchets, Plan d'actions pour l'économie circulaire, Plan plastique Occitanie, Schéma régional biomasse, Plan d'intervention régionale sur l'eau, Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation, Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation, Plan d'actions régional pour un territoire sans perturbateurs endocriniens, Plan bâtiment durable, Dispositifs Occit'avenir, Plan Littoral 21, Cadre d'intervention régionale en faveur de l'environnement maritime, Plan « Montagnes d'Occitanie 2025, Terres de vie », Stratégie Occitanie pour une culture partout et pour tous 2022-2028, Stratégie culturelle 2022-2027, Service public régional des transports, Stratégie touristique régionale.

La mise en œuvre et la réussite de ces politiques régionales est corrélée à l'accroissement de l'EEDD, comme outil transversal à ces politiques et, qui, grâce à son approche globale, et adaptée aux territoires, peut s'adresser à tous les publics régionaux.

Ces publics doivent donc pouvoir bénéficier d'actions éducatives exemplaires dans le cadre d'accompagnements et de processus pédagogiques de long terme, propres à créer et accroître une prise de conscience de chaque public ciblé et d'impulser des changements de comportements durables, individuels et collectifs.

Chaque territoire, administratif ou de projet, peut devenir le périmètre ou le lieu d'une action d'EEDD (locale, communale, Quartier Politique de la Ville, intercommunale, départementale, régionale, inter-régionale, transfrontalière, européenne ou internationale). Les Parcs naturels régionaux, ayant inscrit l'éducation au territoire dans leur Charte, sont notamment des territoires originaux où pérenniser, structurer, amplifier l'EEDD.

Issu des travaux de la Convention citoyenne Occitanie, répondant aux enjeux de résilience des territoires, le *Pacte Vert pour l'Occitanie*, approuvé en novembre 2020, est un guide d'actions devant accélérer la transition écologique régionale pour inventer et renforcer un modèle plus juste et plus solidaire.

L'EEDD peut ainsi s'insérer et répondre aux objectifs de ce Pacte Vert par sa capacité à agir au plus près des territoires et des publics, à accompagner l'engagement écocitoyen de ceux-ci et à montrer des perspectives régionales durables.

Pour répondre à ces défis, la Région Occitanie apporte un soutien technique et financier à l'EEDD sur les différents territoires qui la composent : elle est à ce titre reconnue comme un acteur régional majeur de l'EEDD, et l'un des principaux partenaires financiers des structures d'EEDD.

Ce rapport a pour objet de vous proposer une révision de la politique régionale d'EEDD.

III/ Une politique régionale EEDD renforcée, ambitieuse, visant l'implication de tous

La nouvelle politique a pour objectif de **contribuer à la réussite de la transition écologique et énergétique (TEE) de la région Occitanie par l'information, la sensibilisation et l'éducation de tous les publics (notamment les publics jeunes et lycéens) au travers d'actions éducatives qualitatives et par l'accompagnement des territoires de projet et des réseaux d'acteurs de l'EEDD.**

La politique régionale EEDD est fondée sur des objectifs construits qui permettront de faire de la région Occitanie un espace propice à l'émergence et au renforcement d'actions éducatives dans tous les territoires (notamment dans les territoires sur lesquels les initiatives d'EEDD sont insuffisantes), au développement de pédagogies favorisant le lien avec la Nature et la biodiversité régionale, à une diversification et une augmentation des publics touchés, et à un accroissement de la participation et l'implication citoyenne.

Elle se décline autour des **cinq axes stratégiques** suivants :

1/Favoriser la compréhension et l'appropriation globale et transversale des enjeux de la transition écologique et énergétique régionale par tous les publics :

- Contribuer à la compréhension, par tous les publics du territoire, des enjeux de la crise climatique et de la TEE et des actions sectorielles portées par la Région : connaissance de la biodiversité (Stratégie régionale pour la biodiversité), énergie durable (Région à Energie Positive, Plan pour le pouvoir de vivre et la souveraineté énergétique, Schéma régional biomasse), gestion durable de l'eau (Plan d'intervention régionale sur l'eau), déchets et économie circulaire (Plan d'actions pour l'économie circulaire, Plan plastique Occitanie), mer et littoral (Cadre d'intervention régionale en faveur de l'environnement maritime), habitat (Plan bâtiment durable), montagne (Plan « Montagnes d'Occitanie 2025, Terres de vie »), tourisme (Stratégie touristique régionale), santé (Plan d'actions régional pour un territoire sans perturbateurs endocriniens), culture et patrimoine (Stratégie Occitanie pour une culture partout et pour tous 2022-2028)... ;
- Faire prendre conscience des risques naturels régionaux et des effets du dérèglement climatique en Occitanie pour favoriser une appropriation de ces enjeux par tous les publics ;
- Apporter à tous ces publics des moyens d'action individuels et collectifs pour contribuer à la TEE et encourager leurs engagements et leur donner les moyens d'agir ;
- Reconnaître le rôle transversal et complémentaire de l'EEDD à d'autres politiques régionales sectorielles ou transversales en matière de TEE (alimentation, agro-écologie, santé-environnement, gestion durable des forêts, espaces naturels et lagunaires, formation des publics jeunes, politique en faveur des publics empêchés, politique de la ville, écomobilité, villes et territoires durables, ...).

2/Développer et amplifier l'EEDD sur tous les territoires et y renforcer la participation et l'implication de tous les publics :

- Soutenir les projets et dynamiques de territoires pour faire de chaque territoire un champ d'action possible ;
- Rechercher et renforcer la participation du public pour le rendre davantage informé et acteur d'un projet territorial ;

- Favoriser les actions d'EEDD auprès de tous les publics, tout au long de la vie ;
- Encourager les actions éducatives abordant particulièrement la TEE et ses spécificités ;
- Appuyer et accompagner les Parcs naturels régionaux (PNR), dans une recherche d'articulation territoriale, dans leurs projets d'éducation au territoire, leurs dispositifs inter-parcs ;
- Mobiliser, encourager, accompagner, soutenir les lycées régionaux et établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) dans le développement de projets d'éducation à la TEE favorisant l'engagement durable des publics lycéens et autres acteurs des établissements ;
- Accompagner les démarches interrégionales (Massif Central, Massif des Pyrénées, axe Garonne, Plan Rhône, Plan d'Action pour le Milieu Marin Méditerranée...) et transfrontalières (Communauté de travail des Pyrénées, Observatoire Pyrénéen du Changement Climatique, Euro région...).

3/Renforcer et accompagner dans la durée la mise en réseau des acteurs de l'EEDD :

- Accompagner les dynamiques et projets des réseaux d'EEDD ayant un statut associatif au niveau régional et au niveau départemental ;
- Appuyer l'émergence de réseaux d'EEDD dans des territoires infrarégionaux (particulièrement départementaux) ;
- Aider à la formation de réseaux thématiques au sein des réseaux d'EEDD permettant d'explorer un thème lié à la TEE, de formaliser des partenariats renouvelés, de créer des outils pédagogiques originaux et de créer des rencontres d'acteurs propices à des projets territoriaux ;
- Accompagner dans le cadre de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens les réseaux d'EEDD existants et les associations structurant l'EEDD régionale et maillant le territoire régional.

4/Encourager la formation et la professionnalisation des acteurs de l'EEDD et l'innovation pédagogique et thématique :

- Inciter la création d'actions concourant à la professionnalisation des acteurs de l'EEDD (bénévoles et salariés), au renforcement de la vie associative des structures d'EEDD et ainsi à la pérennisation de ces structures : encourager l'information, la formation des acteurs bénévoles, encourager les formations qualifiantes pour les salariés de l'EEDD ;
- Appuyer l'établissement de plans de formation multithématiques, coordonnés par des réseaux territoriaux d'acteurs ;
- Soutenir les parcours de formation diplômante en EEDD de tous niveaux ayant cours en Occitanie ou en devenir (CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS, Licence pro) ;
- Inspirer l'utilisation de méthodes éducatives innovantes dans toutes les formes d'actions d'EEDD et auprès de tous les publics (notamment ceux étant actuellement peu visés par un projet d'EEDD) ;
- Inspirer le développement de pédagogies favorisant le lien avec la Nature, le patrimoine naturel ou la biodiversité régionale (notamment dans le cadre scolaire) ;
- Appuyer des pédagogies promouvant une participation active de tous publics, et en particulier le public jeunes ou scolaires dans tous les domaines de la TEE, et plus spécifiquement dans la préservation des espaces naturels de proximité ;
- Encourager la prospection éducative de toutes les thématiques liées à la TEE, les

recherches-action dans le champ de l'EEDD.

5/Coopérer au pilotage, à la structuration, à l'animation de la « Dynamique régionale de concertation EEDD Occitanie »

Cette dynamique, conventionnée en 2021 pour 3 ans, est un véritable espace de dialogue entre acteurs publics et privés d'échelle régionale rassemblant : la Région, des Services de l'Etat (DREAL, DRAAF, Rectorat de l'Académie de Montpellier, Rectorat de l'Académie de Toulouse), des établissements publics (Office Français de la Biodiversité, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Agence Régionale de Santé Occitanie, ADEME Occitanie, Agence régionale de biodiversité Occitanie) et le GRAINE Occitanie (réseau régional d'EEDD) en tant que représentant des acteurs de l'EEDD).

La dynamique, formalisée par la signature d'une Convention-cadre par 11 partenaires clés de l'EEDD, vise à :

- Assurer la co-animation de la dynamique (répartie entre la Région, la DREAL Occitanie et le GRAINE Occitanie) ;
- Construire et partager une vision stratégique du développement de l'EEDD en Occitanie, participer à une meilleure articulation des politiques publiques liées à l'EEDD ;
- Favoriser l'interconnaissance des objectifs, projets ou dispositifs entre chaque acteur, y compris en invitant des acteurs extérieurs en fonction de l'actualité et des opportunités ;
- Initier la création d'outils collectifs pouvant servir à mieux comprendre le contexte de l'EEDD en Occitanie, à mieux faire connaître cette dynamique ou à favoriser une approche technique commune des projets d'EEDD ;
- Créer et animer un comité des partenaires financiers issus de cette dynamique ;
- Co-animer la préparation et la réalisation d'événements liés à cette dynamique ;
- Initier des échanges réguliers entre acteurs de terrain et acteurs d'échelle régionale.

Il est essentiel de poursuivre cette dynamique en l'élargissant si nécessaire à d'autres acteurs.

Au regard des 5 axes stratégiques cités ci-dessus, **il est important de veiller à élargir et renforcer les catégories de publics ciblés chaque année, atouts essentiels aux réussites de la compréhension et appropriation des enjeux de la TEE régionale. Les publics visés sont les suivants :**

- Lycéens (dans et hors de leurs établissements, en tant qu'éco-délégués...) ;
- Publics jeunes ;
- Publics jeunes en situation de loisirs ;
- Publics scolaires ;
- Etudiants ;
- Publics empêchés en situation de handicap (dans et hors des établissements spécialisés d'accueil et/ou de travail...) ;
- Publics empêchés socialement (se trouvant dans les quartiers Politique de la ville, dans des structures d'accueil dédiées...) ;
- Publics touristiques (sur sites, lors d'événements ou de manifestations...) ;
- Publics locaux (dans le cadre de projets spécifiques ou territoriaux...) ;
- Publics familiaux (lors d'événements ou de manifestations, dans des structures d'accueil dédiées...) ;
- Publics pratiquant une activité sportive, de loisirs ;

- Publics en situation de formation (lors d'événements ou de manifestations, dans des structures telles que les Ecoles de la 2^{ème} chance...);
- Publics en situation de réinsertion sociale ;
- Grand public ;
- Socio-professionnels ;
- Elus.

IV/ Une mise en œuvre de la nouvelle politique qui repose sur la mobilisation de plusieurs leviers techniques et financiers complémentaires

Dans la perspective de répondre à l'ensemble des cinq axes fixés précédemment, il est proposé de mobiliser différents leviers d'actions complémentaires :

1/ Des conventions cadre pluriannuelles de partenariat :

- **Les conventions pluriannuelles d'objectifs**

Les conventions pluriannuelles d'objectifs sont des outils de coopération entre la Région Occitanie et des structures portant des actions d'EEDD d'intérêt régional ou portant des actions pouvant être mutualisées avec d'autres territoires régionaux. Elles formalisent, dans la durée, les objectifs poursuivis conjointement par la Région et la structure-partenaire en faveur de la transition écologique et énergétique. Ce sont des conventions pluriannuelles non financières.

La signature de telles conventions est prévue uniquement avec les structures maillant le territoire et reconnues comme « tête de réseau », comme « association structurante pour son territoire », ou des structures avec une expérience ou une expertise reconnue depuis plusieurs années autour d'une thématique ou auprès d'un public.

Le modèle de convention-cadre est présenté en annexe 3 de la délibération jointe au présent rapport. Chaque convention-cadre particulière (bilatérale Région – structure) sera par la suite proposée au vote de la Commission Permanente.

- **Les conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM)**

Ces conventions permettront de renforcer des formes de collaboration, de soutien, d'appui entre la Région Occitanie et des acteurs portant des actions d'EEDD répondant aux enjeux régionaux et se déroulant en Occitanie ou portant des actions pouvant être mutualisées avec d'autres territoires régionaux ou transfrontaliers.

Les conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens formalisent les objectifs poursuivis conjointement par la Région et la structure-partenaire en faveur de la transition écologique et énergétique. Un volet financier y sera inscrit qui précisera le montant global de subvention prévisionnelle sur la durée de la convention, ainsi que la répartition annuelle. Chaque CPOM sera proposée au vote de la Commission Permanente.

Des conventions de financement seront ensuite proposées au vote chaque année avec chaque structure bénéficiaire d'un CPOM, pour confirmer l'attribution de subventions en « fonctionnement spécifique » ou/et en « Investissement », sous réserve de la disponibilité budgétaire de la Région.

La Région pourra signer ces CPOM avec des structures associatives reconnues comme « tête de réseau », comme « association structurante pour son territoire », ou des structures avec une expérience ou une expertise reconnue depuis plusieurs années autour d'une thématique ou auprès d'un public. Ces structures contribuent toutes à mailler le territoire régional.

Le modèle de convention de partenariat et de moyens (CPOM) est présenté en annexe du présent rapport. Chaque CPOM et convention de financement annuel (bilatérale Région – structure) sera par la suite proposée au vote de la Commission Permanente.

2/ Les dispositifs de soutien financier aux actions d'EEDD

La mise en œuvre de la politique d'EEDD s'appuie sur deux dispositifs financiers (l'un de fonctionnement spécifique et l'autre d'investissement), dont les **bénéficiaires sont les personnes morales suivantes** : associations, collectivités territoriales, syndicats mixtes, établissements publics, entreprises de l'économie sociale et solidaire (dont SCOP, SCIC) :

- **Un dispositif financier de fonctionnement spécifique mobilisant des crédits Région, visant le soutien au développement de l'EEDD sur le territoire régional ;**
- **Un dispositif financier d'investissement, mobilisant des crédits Région, visant le soutien à la création d'outils pédagogiques, supports d'actions d'EEDD.**

Afin de donner un fort caractère incitatif à cette nouvelle politique, en regard des objectifs identifiés, ces 2 dispositifs se fondent sur des **taux d'intervention modulés**, comme présenté dans le tableau ci-après :

Taux d'intervention (maximum)	Types d'actions soutenues <i>[Ces critères seront jugés lors de l'instruction, à l'aune de l'argumentaire qui sera demandé au porteur de projet et de l'expertise des services.]</i>
Maximum 40%	<ul style="list-style-type: none"> • Actions d'EEDD s'inscrivant dans les thématiques prioritaires de la Région dans le champ de la transition écologique et énergétique (TEE) : Changement climatique, Sobriété, Biodiversité, Eau, Déchets et Économie circulaire, Énergies renouvelables, Risques naturels, Mer & littoral, Montagne, Forêt, Environnement urbain, Écomobilité, Alimentation locale et durable, Consommation responsable, Habitat durable, Santé-Environnement, Sport, Patrimoine, Paysage, Jardin • Actions d'animation des réseaux d'EEDD existants (de niveau transfrontalier, inter-régional, régional, départemental, local ou thématique).
Maximum 50 %	<ul style="list-style-type: none"> • Projets prenant en compte les thématiques prioritaires <u>et</u> développé spécifiquement dans des territoires où les publics ont peu ou pas accès à des actions de sensibilisation ou d'éducation à la TEE.
Maximum 60%	<ul style="list-style-type: none"> • Projets destinés aux publics lycéens dans et hors de leurs établissements (lycées d'enseignement général, lycées

	d'enseignement professionnel, lycées d'enseignement général et technologique, lycées polyvalents, EREA, lycées d'enseignement agricole, lycée d'enseignement maritime).
Maximum 70%	<ul style="list-style-type: none"> • Projets de création de réseaux d'EEDD infrarégionaux (principalement départementaux) supportés par une structure associative • Projets impulsant des actions particulièrement innovantes sur les thématiques prioritaires, projets permettant d'expérimenter des aspects novateurs (type de publics ciblés, approches retenues, modes de partenariat, pédagogies, thématiques peu abordées...).

Eligibilité du bénévolat (par dérogation au RGFR)

La plupart des acteurs de l'EEDD ont un statut associatif et font largement appel au bénévolat. A titre dérogatoire au RGFR, il est donc proposé de maintenir l'éligibilité du bénévolat (dans la limite de 20% du coût total du projet), pilier indispensable à la réussite des actions EEDD et témoin de l'implication des acteurs du territoire et de la capacité de mobilisation des citoyens.

Le détail de ces deux dispositifs est présenté :

- En annexe 1 pour le dispositif de fonctionnement spécifique : « Soutien à l'éducation à l'environnement et au développement durable » ;
- En annexe 2 pour le dispositif d'investissement : « Soutien à la création d'outils pédagogiques, supports d'éducation à l'environnement et au développement durable ».

3/ Des outils complémentaires structurants sur le territoire et favorisant l'exemplarité de la Région en matière d'EEDD

- **L'Appel à projets « Occit'avenir-Lycée à énergie positive » a pour objet de faire que chaque lycéen du territoire puisse comprendre et s'approprier les principes de la TEE régionale et de ses enjeux quotidiens**, en s'impliquant dans une démarche éducative concertée créée dans son lycée durant 3 ans (ce dispositif s'inscrit conjointement dans les politiques de réussite éducative et de TEE de la Région).
- **La participation active de la Région à la Dynamique régionale de concertation EEDD Occitanie-**